

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation
27.10.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt deux
le deux novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PROD'HOMME, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de mise à disposition de salles à titre gracieux à l'association
IMAGINARIUM**

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'association IMAGINARIUM située à Loudun sollicite la mise à disposition de
salles situées à l'espace jeunes, afin d'y pratiquer des jeux de plateau ainsi que des jeux
de rôles un à deux dimanches par mois de 10 H à 20 H.

Cette mise à disposition pourrait se faire à titre gracieux, pour une durée d'un an
à compter de la signature de la convention.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur
cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention à
intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandrine LAMBERT



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ...16. NOV. 2022.....

Publié le :16. NOV. 2022.....

Notifié le :